

Nombre de Conseillers :  
en exercice 16  
présents 13  
votants 13

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 2019-0012

L'an deux mille dix neuf

Le trois avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Chonas l'Amballan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2019

**PRESENTS** : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Michèle LABOREL-LACITS, M. Jean-Jacques CARON, M. Jean-Jacques PLASSON, M. Gérard GUIGUE, Mme Marie-Rose SALOMON, Mme Christelle RIVOIRE, M. Jean ANDRIEUX, Mme Razika L'HAOUA, M. Philippe ROYER et M. Jonathan BUISSON. M. Franck VARON. Mme Ghislaine VILLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Michel GARCIN, Jacqueline GODARD, Cindy CHAPELEIRO

Secrétaire de Séance : M. J. ANDRIEUX

**Objet** : Validation du dossier de plan local d'urbanisme avant approbation par Vienne Condrieu Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-21 et L.153-22, R.153-20 et R.153-21,

VU la délibération du Conseil municipal de Chonas l'Amballan en date du 28 septembre 2015 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de concertation,

VU le débat au sein du Conseil municipal de Chonas l'Amballan en date du 20 mars 2017, puis en date du 4 septembre 2017 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

VU la délibération du Conseil communautaire de ViennAgglo n°17-22 du 22 juin 2017, approuvant le transfert de la compétence « élaboration, approbation et suivi de Plans d'urbanisme et documents en tenant lieu » à ViennAgglo (devenue Vienne Condrieu Agglomération) au 1er décembre 2017,

VU la création au 1er janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo), de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et intégration de la commune de Meyssiez ;

VU la délibération n° 18-40 en date du 11 janvier 2018 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération organisant la compétence PLU ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 22 mai 2018, arrêtant le projet de révision du PLU de Chonas l'Amballan et tirant le bilan de la concertation,

VU l'arrêté n°18-241 du Président de Vienne Condrieu Agglomération en date du 10 septembre 2018 soumettant à enquête publique unique les projets de révision du PLU et de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Chonas l'Amballan,

VU les avis de la Préfecture de l'Isère et des autres Personnes Publiques Associées,

VU le rapport d'enquête publique à laquelle il a été procédé du 27 septembre 2018 au 29 octobre 2018 et les conclusions motivées avec un avis favorable du Commissaire Enquêteur, assorti de trois réserves et de cinq recommandations,

VU le projet de PLU de la commune de Chonas l'Amballan cor le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les programmation, le règlement accompagné des documents graphiques, les annexes, tel qu'il est prêt à être approuvé,

Considérant le transfert de la compétence PLU à ViennAgglo (devenue Vienne Condrieu Agglomération) au 1er décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le PLU tel qu'il est présenté et donne son accord pour le soumettre à l'approbation de Vienne Condrieu Agglomération lors du conseil communautaire du 14 mai 2019.

Délibération adoptée à 13 voix POUR  
Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

A Chonas l'Amballan le 03 avril 2019

Le Maire,

L. GIRARDON-TOURNIER

